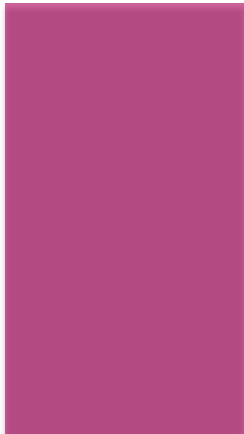




LA RÉSIDENCE AUTONOMIE PAJAUD



LIVRET DU NOUVEL ARRIVANT



RÉSIDENCE
AUTONOMIE
- Pajaud -



SOMMAIRE

Bienvenue dans la résidence !

Le mot d'accueil

Pajaud, la résidence autonomie à Bléré 04

1. Définition d'une résidence autonomie
2. La résidence Pajaud
3. Un fonctionnement participatif : le conseil de vie sociale (CVS)
4. Situation de la résidence à Bléré

L'équipe 06

1. L'équipe de direction commune
2. L'effectif commun avec l'EHPAD

Arriver, habiter et partir de la résidence 07

1. Conditions d'admission
2. Votre arrivée
3. Locataires, quels sont vos droits ?
4. Les devoirs de chaque résident
5. Souci de santé, baisse d'autonomie... Une règle d'or, nous informer !
6. Aide et soins à domicile
7. Détail des charges collectives et individuelles
8. Les aides possibles
9. Que faire en cas de problème administratif et/ou financier ?
10. Et si je veux partir de mon logement ?

La vie au sein de la résidence 9

1. La téléassistance
2. La restauration
3. Sécurité de votre logement
4. L'entretien de votre logement
5. Les espaces collectifs
6. Personnes qualifiées
7. Les animations et loisirs
8. Se débrouiller avec le numérique
9. S'informer sur l'actualité à Bléré
10. Se déplacer à Bléré
11. France Services

Contacts et adresses utiles 16

1. Numéros d'urgences
2. Services publics de proximité
3. Vie associative, loisirs, culture et sport
4. Santé

BIENVENUE DANS LA RESIDENCE !

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre établissement.

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre installation dans votre nouveau chez vous.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant les espaces de vie, les équipes, la vie en collectivité et le fonctionnement complet de la résidence.

L'équipe de la direction commune des EHPAD de Bléré et la Bourdaisière à Montlouis-sur-Loire vous souhaite une bonne installation !

**Aude
BELFILS**
Directrice
Générale

**Clémence
MARTIN**
Directrice
Affaires
économiques,
techniques et
logistiques

**Caroline
STREIFF**
Directrice
Ressources
humaines et
qualité



PAJAUD

RÉSIDENCE AUTONOMIE AU SEIN DE L'EHPAD

1. DÉFINITION D'UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE

Les résidences abritent des logements à coût modéré, assortis de services collectifs (prestation de restauration collective ou à emporter, téléassistance, ...) à destination de personnes âgées autonomes ne souhaitant plus ou ne pouvant plus vivre chez elles.

Seul ou en couple, vivre en résidence autonomie permet notamment de continuer à vivre de manière indépendante dans un environnement sécurisé, de maintenir une vie sociale.

Ces établissements ne sont pas médicalisés. Chaque résident a toute liberté, selon ses besoins et ses choix, pour faire appel à son médecin, ou recourir aux soins d'infirmiers, pédicures, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.

2. LA RESIDENCE PAJAUD

L'accès à la Résidence se fait à l'adresse suivante : 33 rue des Merlets 37150 Bléré.

Elle est composée de 12 appartements et de 12 pavillons que vous pouvez meubler et décorer à votre convenance. Vous êtes libre d'y recevoir vos proches quand vous le souhaitez.

Les animaux de compagnie sont acceptés. Ils doivent être tenus en laisse dans les espaces collectifs.

Bien que situés dans l'enceinte de l'EHPAD, les logements en sont indépendants.

3. LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Qui mieux que les résidents pour donner leur avis sur le fonctionnement au quotidien des logements ?

C'est pourquoi tous les locataires ont la possibilité de participer au CVS.

Le conseil de vie sociale est constitué de tous les locataires souhaitant participer, d'au moins un représentant de la direction et au moins d'un interlocuteur Pajaud.

Durant ce conseil vous pouvez émettre des avis et faire des propositions pour toute question liée au fonctionnement ou à la vie dans les résidences.

C'est un atout majeur en matière d'amélioration du cadre de vie, de qualité des prestations, des activités et animations.

Le compte rendu de la dernière réunion est affiché dans le hall de l'immeuble.

4 ● Livret du nouvel arrivant



Le collectif avec les appartements.

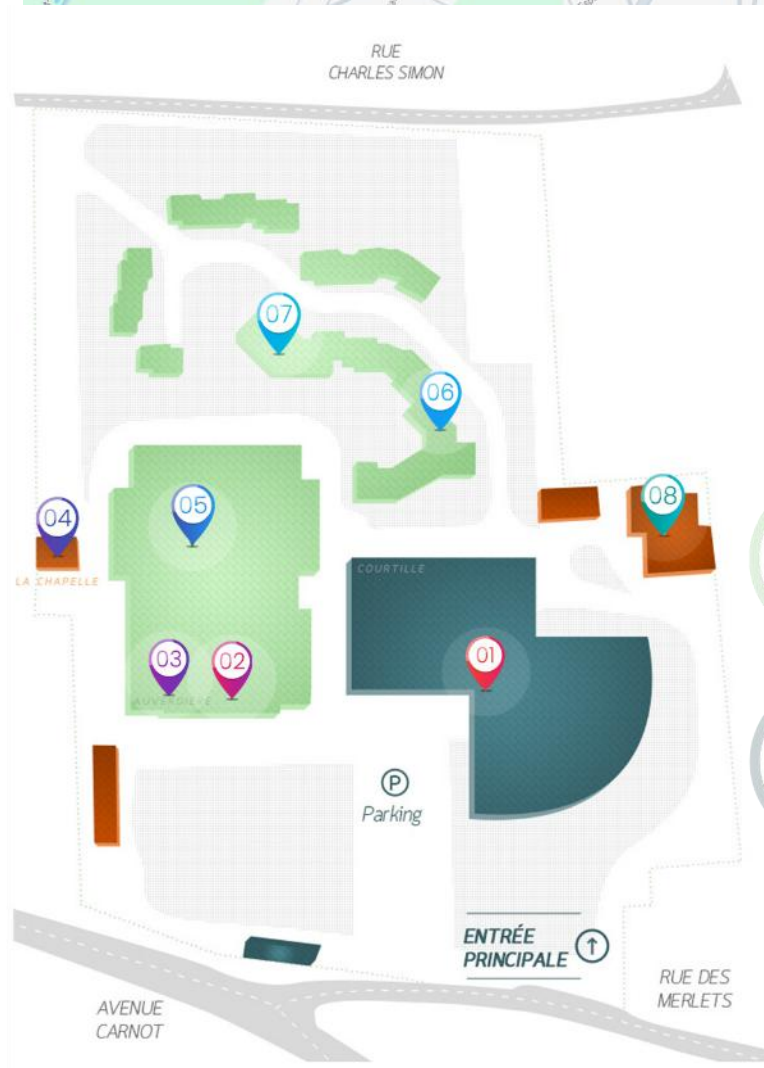
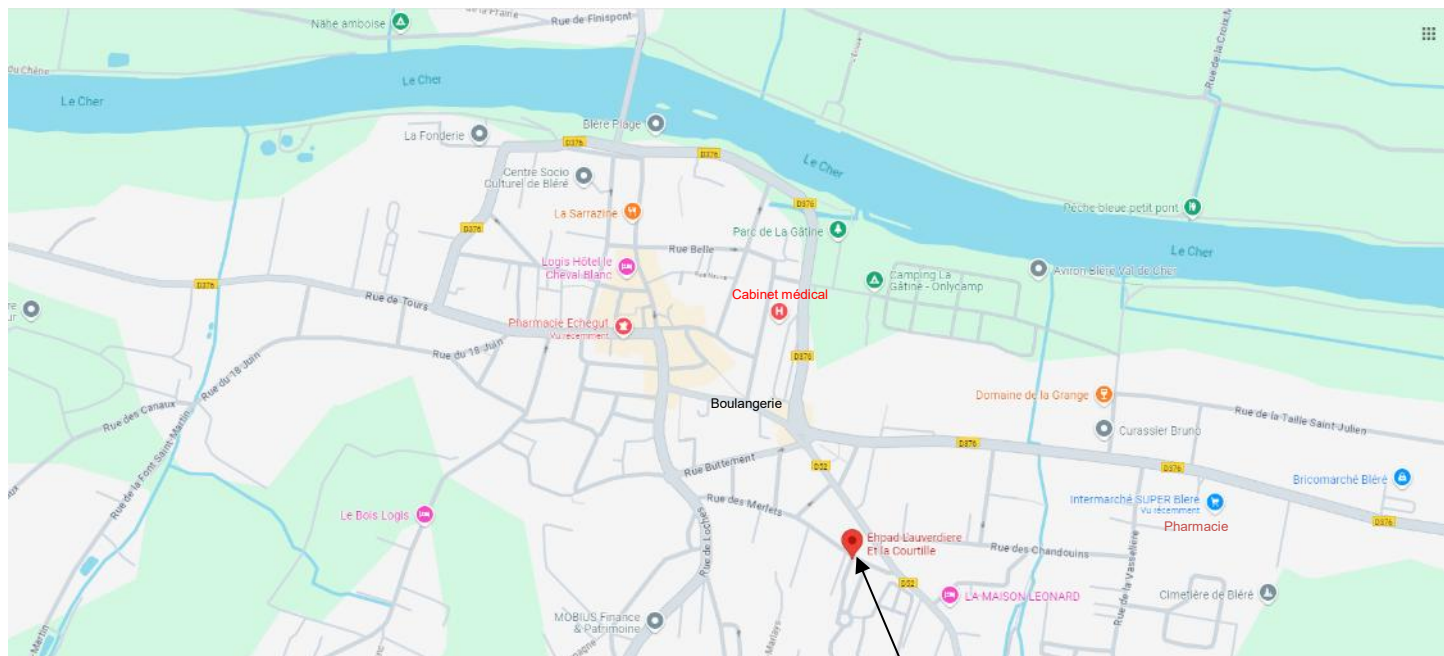


Les pavillons



4. SITUATION DE LA RESIDENCE A BLERE

La résidence est située dans l'enceinte de l'EHPAD à 25 km de Tours et à 10 km d'Amboise. Elle est au centre de la ville de Bléré et propose ainsi une facilité d'accès aux commerces et autres services de proximités (médecins, infirmiers, coiffeurs, boulangeries, pharmaciens, etc...).



Résidence autonomie
Pajaud
33 rue des Merlets
37150 Bléré



L'EQUIPE

1. LA DIRECTION COMMUNE

La Direction est commune entre l'EHPAD de La Bourdaisière à Montlouis-sur-Loire, l'EHPAD de Bléré avec la résidence autonomie. Elle est garante du bon fonctionnement des structures. Elle en fait vivre le projet et veille au respect de tous les aspects réglementaires.

2. L'EFFECTIF COMMUN AVEC L'EHPAD

La Référente résidence autonomie assure un rôle d'accompagnement, elle veille au bon fonctionnement de la résidence : respect des règles de vie, souci du collectif.

L'accueil de la résidence autonomie est assuré par l'agent administratif de l'accueil du bâtiment de L'Auverdière

La cuisine et le service hôtelier du bâtiment de La Courtille vous accueillent au restaurant de l'EHPAD, si vous souhaitez y déjeuner.

L'animatrice du bâtiment de La Courtille vous propose de participer aux animations de l'EHPAD. Des animations spécifiques pour la résidence autonomie vous seront régulièrement proposés.

Le service technique de l'EHPAD est en charge de certaines interventions : dysfonctionnements ou panne des volets roulants, vitrages (en cas d'intempéries), dysfonctionnement ou fuite du ballon d'eau chaude.

Vous pouvez les contactez au 02 47 30 85 85 ou en vous rendant à l'accueil du bâtiment de L'Auverdière.

Le nettoyage de l'ensemble des parties communes de votre résidence (rez-de-chaussée et étages) est assuré par un prestataire extérieur. L'entretien des espaces verts est réalisé par un ESAT.

En cas d'urgence médicale / vitale (ex: chute, malaise, ...) l'équipe soignante du bâtiment de la Courtille est joignable via la téléassistance.

Une psychologue est à votre écoute. Vous pouvez prendre rendez-vous à l'accueil du bâtiment de L'Auverdière ou au 02 47 30 85 85.

Laure Vassivière
Référente résidence
autonomie

Guilhem Darlot
Accueil bâtiment
L'Auverdière

Fabrice Parramon
Responsable Technique

Céline Savarit
Animatrice Auverdière

Valérie Robert
Animatrice La Courtille

Alane Boureau
Psychologue



**Pour en savoir plus, voir la
restauration
p. 9**

**Pour l'entretien des
appartements,
voir p. 10**

**Pour la téléassistance
voir p. 9**

ARRIVER, HABITER ET PARTIR DE LA RÉSIDENCE

1. CONDITIONS D'ADMISSION

Seules peuvent être admises les personnes retraitées dont les facultés physiques et mentales leur permettent de vivre de façon autonome.

L'état de santé de la personne devra être attesté par un certificat médical de moins d'un mois.

2. VOTRE ARRIVÉE

Lors de votre arrivée au sein de la résidence, vous devez :

- Avoir fourni, lors de votre réservation, un dépôt de garanti égal à un mois de loyer sans les charges ;
- Avoir effectué un état des lieux contradictoire avec un agent des services techniques de l'EHPAD avec remise des clés minimum 48h avant votre location ;
- Avoir fourni une attestation d'assurance habitation responsabilité civile à jour ;
- Avoir souscrit ou fait suivre votre contrat auprès d'un fournisseur d'énergie (EDF, Engie...) ;
- Avoir réalisé les démarches administratives nécessaires (voir en annexe 5).



**Voir
Contacts
et adresses
utiles p. 17**

3. LOCATAIRES, QUELS SONT VOS DROITS ?

- Bénéficier d'un logement décent et salubre
- Être respecté dans sa vie privée
- Avoir le droit à l'information sur les activités et animations de la résidence et les événements de la ville
- Avoir le droit à la pratique religieuse de son choix
- Bénéficier d'un soutien pour rester en bonne santé
- Bénéficier d'un accompagnement social si besoin
- Bénéficier d'un accompagnement administratif ou d'une orientation en cas de difficulté financière



**Voir la
charte des
droits et
libertés en
annexe 4**

4. LES DEVOIRS DE CHAQUE RÉSIDENT

- Respecter son voisinage en évitant toute forme de nuisances
- Respecter le personnel de l'établissement
- S'acquitter tous les mois de son loyer
- Maintenir son logement en bon état
- Respecter la propreté des espaces communs intérieurs et extérieurs
- Avoir un médecin traitant référent

5. SOUCI DE SANTÉ, BAISSÉ D'AUTONOMIE... UNE RÈGLE D'OR, NOUS INFORMER !

Vivre en résidence autonomie vous laisse libre d'agir à votre guise. Afin d'éviter que l'on s'inquiète pour vous, si vous devez vous absenter plus de 24h, informez-en l'accueil.

En cas de doute sur l'état de santé du résident et après l'avoir informé, le personnel peut être amené à contacter le médecin traitant afin d'organiser un suivi.

6. AIDE ET SOINS A DOMICILE

Les résidents peuvent faire appel au S.S.I.A.D (Services de Soins Infirmiers A Domicile) et ou bénéficier de l'accueil de jour (activités proposées du lundi au vendredi de 10h à 16h).

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre l'infirmière coordinatrice du SSIAD Mme Charlotte BOUCHER au 02.47.30.85.00 (service dépendant de l'EHPAD de Bléré).

7. DETAIL DES CHARGES COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

Les charges collectives comprennent d'une part les charges liées à l'entretien, à la maintenance des espaces et équipements collectifs (espaces verts, locaux communs, équipements électriques collectifs) et d'autre part les charges liés à la collecte des ordures ménagères. Le montant mensuel des charges collectives figure en annexe.

Les charges individuelles sont liées aux dépenses des parties privatives telles que l'eau, le chauffage, l'électricité, les assurances, le téléphone. Elles incombent à chaque locataire. Ces charges individuelles s'ajoutent aux charges collectives.

8. LES AIDES POSSIBLES

En fonction de vos revenus, il est possible de demander :

- une allocation logement (AL ou APL) auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Indre et Loire. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'accueil ou de la Référente résidence autonomie pour plus de renseignements.
- une allocation sociale d'hébergement (ASH) délivrée par le département.

9. EN CAS DE PROBLÈME ADMINISTRATIF ET/OU FINANCIER ?

Un changement de situation ponctuel ou durable peut impliquer de nouvelles problématiques. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'accueil ou de la Référente résidence autonomie afin de trouver des solutions ou d'être orienté vers des organismes qui pourront vous aider dans vos démarches.

10. SI JE VEUX PARTIR DE MON LOGEMENT ?

Si vous souhaitez changer de logement pour un autre au sein de l'établissement vous pouvez en faire la demande auprès de l'accueil. Selon les disponibilités et priorités, il pourra vous en être proposé un autre.

Lorsque vous souhaitez libérer votre logement, vous devez en informer l'établissement, par courrier en précisant la date envisagée de votre départ.

LA VIE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE



1. LA TÉLÉASSISTANCE

Un dispositif de téléalarme permet de bénéficier d'un système d'assistance et d'intervention à domicile 24h sur 24 en cas d'urgence médicale.

Une simple pression sur le bouton rouge situé sur le médaillon (à porter autour du cou ou du poignet) permet d'être mis en contact avec un soignant de l'EHPAD.

Le médaillon vous sera remis le jour de votre entrée.

2. LA RESTAURATION

Chaque logement dispose d'une cuisine équipée, néanmoins il est possible de bénéficier d'un service de restauration les midis. Le déjeuner est servi à 12h au restaurant de l'EHPAD (bâtiment Courtille). Si pour des raisons de santé, vous ne pouvez pas vous déplacer, nous pouvons vous proposer un plateau repas pour une durée limitée, sur justificatif médical.

Le repas peut être pris également le weekend et les jours fériés.

Repas des invités : les résidents qui en feront la demande au préalable auprès de l'accueil auront la possibilité de recevoir leur famille ou amis pour déjeuner du lundi au dimanche, dans un salon des familles de l'EHPAD dans la limite des places disponibles.

Livraison à domicile : Les repas sont préparés et conditionnés par la cuisine de l'EHPAD. Le portage à domicile est assuré par Humensia dans la matinée le lundi, mercredi, vendredi et samedi.

Il est possible de faire appel à d'autres prestataires de portage de repas.

Pour vos courses, plusieurs grandes surfaces et petits commerces sont présents sur la commune.

Deux marchés ont lieu sur le mail Victor Hugo le mardi matin de 8h à 13h et le vendredi après-midi de 13h à 18h.



Vous pouvez assister à la commission des menus. Renseignements à l'accueil



Renseignements et inscription auprès de HUMENSIA au 02 34 37 41 18



3. SECURITE DE VOTRE LOGEMENT

L'accès à la Résidence Autonomie Pajaud se situe au 33 Rue des Merlets. Pour des raisons de sécurité, cet accès est fermé entre 22h et 6h.

Si vous êtes en voiture, il est possible d'ouvrir le grand portail avec un code qui vous sera communiqué le jour de votre admission. Si vous êtes à pied, la clé de la porte d'entrée de votre logement permet d'ouvrir le portillon.

L'entrée du collectif est également verrouillée entre 22h et 6h. Un code d'accès vous sera communiqué le jour de votre admission.

Un détecteur de fumées est installé au sein de votre logement. Pensez à vérifier une fois par mois son bon fonctionnement.



4. L'ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT

Chaque résident a la charge de l'entretien courant de son logement.

Au besoin, en cas de difficultés passagères ou durables, un recours à des services d'aide à domicile est possible. La Référente résidence autonomie pourra vous renseigner sur les aides à solliciter (ménage ou petits travaux).

A titre d'information, voici les coordonnées des entreprises avec lesquelles l'EHPAD travaille actuellement.

Vous êtes cependant tout à fait libre de faire intervenir l'entreprise de votre choix.

Pour l'électricité et la plomberie :

LF PLOMBERIE - LEBOEUF FILLON
8 Rue du Commandant J.Y Cousteau - 37150 BLERE
02 47 30 90 10 / contact.blere@lfgroupe.fr

Pour le dégorgement :

ORIAD CENTRE OUEST
52 Rue de Chenonceaux - 37270 ST MARTIN LE BEAU
02 47 57 06 11

GESTION A LA CHARGE DU LOCATAIRE

1. DOUILLES, AMPOULES

- entretien et remplacement

2. GRILLES DE VENTILATION ET VMC

- nettoyage
- interdiction de boucher

3. PLAFOND ET MURS

- menus raccords de peinture
- tapisserie
- rebouchage des trous

4. SOL ET FAÏENCE

- entretien et pose de raccords de linoléum ou de faïence

5. FENÊTRES

- entretien poignée
- graissage des gonds, paumelles et charnières
- grille d'entrée d'air : nettoyage
- remplacement des vitres cassées, joints et mastics vétustes

6. ÉVACUATION / ARRIVÉE D'EAU

- débouchage évacuations sous évier douche et lavabo jusqu'à la colonne
- entretien et débouchage siphons
- remplacement joints et colliers

7. ÉVIER - LAVABO

- remplacement joints silicone
- nettoyage dépôts de calcaire

8. ROBINETTERIE

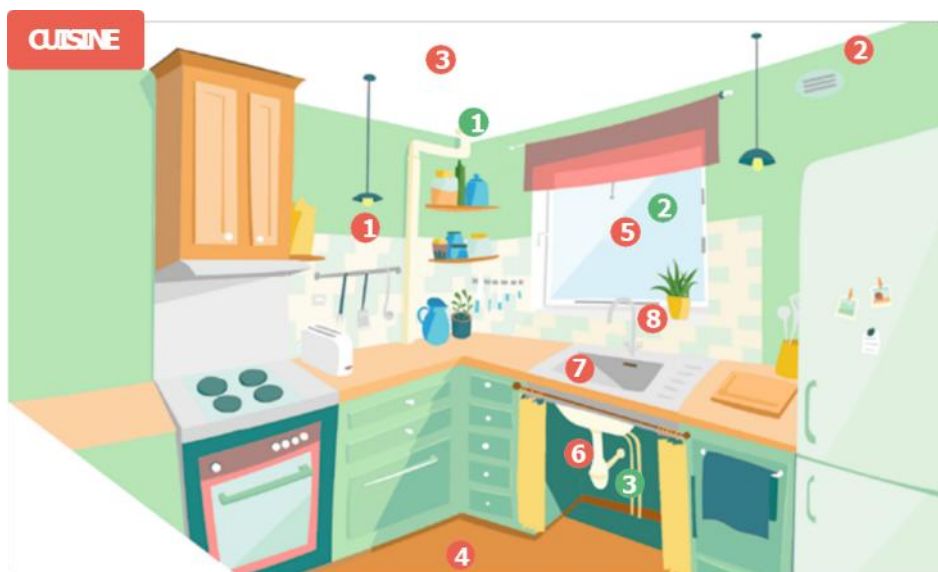
- remplacement des joints, clapets

9. WC

- remplacement joints pipe, joints et colliers
- remplacement fixations sol
- débouchage évacuations

10. DOUCHE

- remplacement tuyaux flexible
- remplacement joints silicone



SALLE DE BAINS



GESTION A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

1. COLONNE D'EAU USÉE

- remplacement

2. FENÊTRES

- remplacement

3. CONDUIT D'ALIMENTATION D'EAU

- remplacement

GESTION A LA CHARGE DU LOCATAIRE

1. TABLEAU ÉLECTRIQUE

- remplacement coupe- circuits et fusibles

2. INTERRUPTEURS, PRISES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

- entretien et remplacement si détériorés

3. DOUILLES, AMPOULES

- entretien et remplacement

4. PORTES

- graissage des gonds, paumelles et charnières
- poignée : entretien, remplacement

5. SERRURES, CANONS

- graissage et remplacement de petites pièces

6. CLÉS ET BADGES

- remplacement

7. SOL

- entretien et pose de raccords de linoléum

8. PLAFOND - MURS

- maintien en état de propreté
- menus raccords de peinture, tapisseries
- rebouchage des trous

9. DÉTECTEUR DE FUMÉE

- Entretien (vérification du fonctionnement, dépous- siérage, remplacement des piles...)

10. PLACARDS

- remplacement des tablettes et tasseaux
- remplacement des boutons et poignées
- graissage

11. COMPTEUR D'EAU INDIVIDUEL

- entretien (parfois à l'exté- rieur du logement)

12. RADIATEURS

- entretien

13. FENÊTRES

- entretien poignée
- graissage des gonds, paumelles et charnières
- grille d'entrée d'air : nettoyage
- remplacement des vitres cassées, joints et mastics vétustes

14. VOLETS ET STORES

- graissage et entretien courant
- entretien du mécanisme de commande

HALL D'ENTRÉE



PIECE DE VIE



GESTION A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

1. TABLEAU ÉLECTRIQUE

- remplacement

2. PORTE D'ENTRÉE

- remplacement, sauf en cas de dégradations

3. DÉTECTEUR DE FUMÉE

- remplacement

4. FENÊTRES

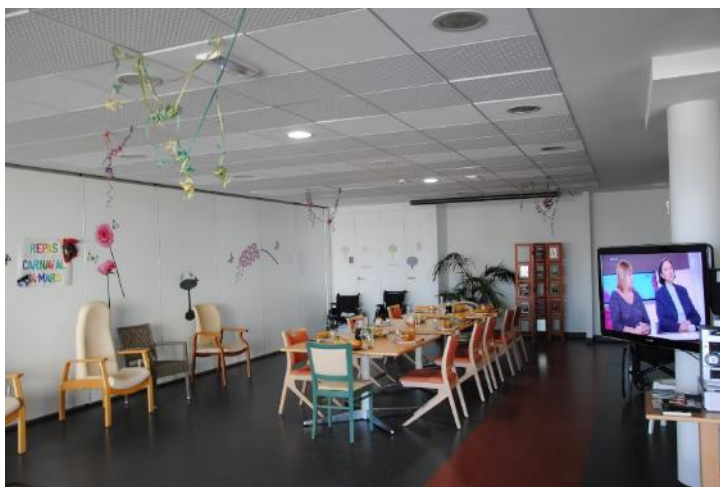
- remplacement

4. RADIATEURS

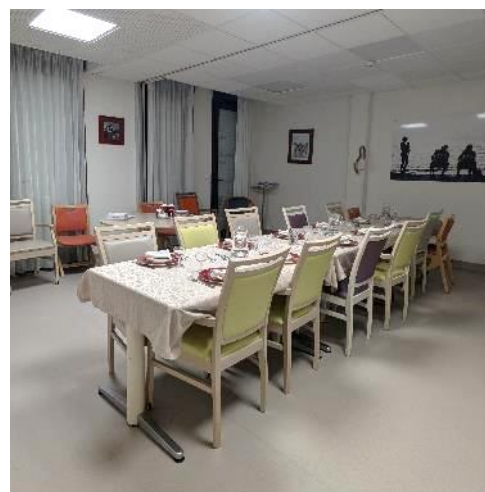
- remplacement

5. LES ESPACES COLLECTIFS

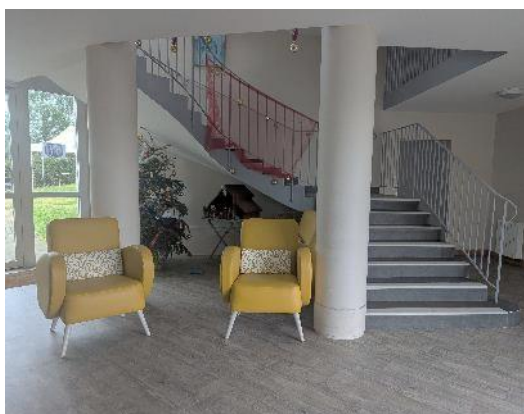
Les espaces communs de l'EHPAD sont à la disposition de l'ensemble des résident(e)s.



Salle d'animation de La Courtille
(espace climatisé, faisant office de salle rafraîchie en période de canicule)



Petit salon de La Courtille sur réservation



Salon dans le collectif de l'immeuble
PAJAUD



Salle du restaurant de La Courtille les midis



Jardin extérieur aménagé



Chemin de marche sécurisé

6. PERSONNES QUALIFIEES

Le président du CVS de l'EHPAD peut orienter les demandeurs vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits lorsqu'il est saisi de demandes d'information ou de réclamations.

L'arrêté fixant la liste des personnes qualifiées dans le département de l'Indre-et-Loire est affiché dans le hall de l'immeuble Pajaud.



7. LES ANIMATIONS ET LOISIRS

Il vous sera possible de participer aux activités (repas festifs, jeux, etc...) organisées par le service animation de l'EHPAD. Le planning mensuel des animations est communiqué via l'écran d'information installé dans l'entrée du collectif et distribué dans les boîtes aux lettres des pavillons.



Le CCAS propose pour les habitants de Bléré :

- **Le repas des seniors :**

un dimanche en septembre et un dimanche en octobre. Un courrier est envoyé à chaque senior de 70 ans et plus pour s'inscrire en temps utile. Si vous constatez un oubli, n'hésitez pas à le faire savoir en mairie.

- **Le Noël des seniors :**

Conjointement avec la commune de La Croix en Touraine et en association avec la Croix Rouge et l'Union des commerçants de Bléré, les seniors sont conviés à un après-midi festif au mois de décembre.

- **Le Colis de Noël :**

Des colis de Noël sont donnés aux seniors de 80 ans et plus qui n'ont pas pu assister au repas ainsi qu'aux Blérois résidant à l'EPHAD.



Renseignements et inscription auprès de la mairie. Voir contacts et adresses utiles p. 17

Le club Être Ensemble propose des activités destinées aux Séniors tous les lundis, jeudis et vendredis. Des sorties, repas avec animations sont prévus tout au long de l'année.

“Les chiffres et les lettres” le lundi 14h30-16h

Jeux de cartes (tarot, belote), Scrabble en duplicate ou autres jeux de société” (Rummikub, Skyjo, Qwirle, Chromino..., avec initiation pour les débutants) le jeudi 14h15-17h30

Marche de santé en groupe le Vendredi de 14h à 16h30 (selon météo)



Renseignements et auprès du CSC. Voir contacts et adresses utiles p. 17

8. SE DÉBROUILLER AVEC LE NUMÉRIQUE

Un espace numérique est mis à votre disposition, en accès libre et gratuit dans les locaux du Centre Socio-Culturel de Bléré.

Sur les horaires d'ouvertures, vous pouvez accéder aux ordinateurs et à internet.

Un animateur pourra vous accompagner dans vos démarches et/ou recherches.

Selon des jours et horaires définis, des animations gratuites vous sont proposées autour d'ateliers thématiques divers (démarches administratives, initiation internet).



Renseignements
et inscription
auprès du CSC.
Voir contacts et
adresses utiles
p. 17



9. S'INFORMER SUR L'ACTUALITÉ À BLÉRE

Le Mag'info est le magazine trimestriel de la commune de Bléré. Il est distribué dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez retrouver à l'intérieur l'actualité de la commune, l'agenda du trimestre. Le guide des associations et des sorties culturelles et sportives est disponible en mairie.

• Le site internet <http://www.blere-touraine.com/>



10. SE DEPLACER À BLÉRE

Le CCAS met à votre disposition un minibus avec chauffeur pour vous accompagner dans vos déplacements sur la commune de Bléré.



Pour plus
d'informations
voir annexe 3

11. FRANCE SERVICES



Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)



Allocations familiales



Assurance Maladie



Assurance retraite



Chèque énergie



Finances publiques



France Rénov'



France Travail



La Poste



Mutualité sociale agricole (MSA)



Point-justice

Informations pratiques :

📍 39 Rue Gambetta 37150 Bléré France

☎ 02 47 23 58 63

✉ franceservices@cc-autourdechenonceaux.fr

Horaires :

📄 Sans rendez-vous

Lundi : 09:00 - 17:00

Mardi : 09:00 - 17:00

Mercredi : 09:00 - 17:00

Judi : 09:00 - 17:00

Vendredi : 09:00 - 17:00

Samedi : Fermé



CONTACTS ET ADRESSES UTILES

1. NUMÉROS D'URGENCE

15

SAMU

17

POLICE

18

POMPIERS

112

Toutes urgences

NUMÉRO ACCUEIL

☎ 02 47 30 85 85

2. SERVICE PUBLICS DE PROXIMITÉ

HÔTEL DE VILLE - MAIRIE

📍 35 Rue de Loches
☎ 02 47 30 81 81

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU 37

📍 1 rue Alexander Fleming 37000 Tours
Permanence administrative 1 et 3ème mercredi de
chaque mois de 10 h à 12 h
☎ 02 47 23 57 15

GENDARMERIE NATIONALE

📍 161 rue du chemin vert 37150 Bléré
☎ 02 47 30 82 60

CENTRE DES IMPÔTS D'AMBOISE

📍 20 place Richelieu - 37400 Amboise
☎ 02 47 23 43 43

LA POSTE

📍 19 rue du Pont
☎ 09 70 82 36 31

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE CPAM 37

📍 36 rue Edouard Vaillant - Tours
Permanence administrative vendredi 9h-12h Salle B1
☎ 02 47 23 57 14

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
BLERE, CCAS

📍 En mairie - 35 rue de Loches 37150 Bléré
☎ 02 47 30 81 81

MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES (MDS)

Accueil, écoute, information et orientation du public, aide
aux démarches en lignes pour ouvrir vos droits sociaux
☎ 02 47 23 54 54

3. VIE ASSOCIATIVE, LOISIRS CULTURE ET SPORTS

CENTRE SOCIO CULTUREL (CSC)

📍 26 rue des Déportés
☎ 02 47 30 39 10

BIBLIOTHEQUE DOMINIQUE DUNOIS

📍 AU CSC
☎ 09 67 77 08 38

EN TRAVAUX JUSQU'EN 2025

PISCINE COMMUNAUTAIRE

📍 Avenue de l'Europe
☎ 02 47 57 98 90





4. DES SERVICES DE SANTÉ

MAISON MEDICALE DE BLERE

1 avenue de l'Europe
02 47 30 20 20
(5 médecins - 4 kinésithérapeutes - 3 infirmières)

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

33 rue des Merlets
02 47 30 85 00

SERVICE AIDE A DOMICILE (SAAD)

ADMR
20 bis rue du Général de Gaulle
02 49 49 28 62
HUMENSIA (ex ASSAD-HAD)
13 rue Paul-Louis Courier
02 34 37 41 18

LABORATOIRE

12 rue du Pont
02 47 57 80 58

PEDICURE - PODOLOGUE

32 rue des déportés
02 47 23 55 23

ORTHOPHONISTES

45 rue des
déportés
02 47 23 52 00
1 av de l'Europe
02 47 30 20 20

PSYCHOLOGUE

22 rue Saint Julien
06 95 22 11 69

SOPHROLOGUE - RELAXOLOGIE

10 rue Paul-Louis Courier
06 20 96 38 80

AMBULANCE POTTIER

68 rue de la Varenne
02 47 94 01 01

MAISON MEDICALE DE LA CROIX EN TOURAINE

27 route d'Amboise
02 47 57 86 86

INFIRMIERS LIBERAUX

Mmes MALNOU et THOMAS
10 rue Paul-Louis Courier
02 47 23 54 95
Maison médicale de Bléré
1 avenue de l'Europe
02 47 30 20 20
Maison médicale de La Croix en Touraine
27 route d'Amboise
02 47 57 86 86

KINESITHERAPEUTHE

25 av Delaunay
02 47 30 10 60 / 02 47 23 28 71

OSTEOPATHES

3 rue neuve
07 65 71 53 51 / 06 72 00 48 59
25 avenue Delaunay
02 47 23 28 71
BVC Emergence
06 77 02 55 91

CABINET DENTAIRE

21 rue du 8 mai
02 47 57 89 00

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AMBOISE / CHÂTEAU RENAULT

68 boulevard Gabriel-Péri
02 47 23 33 33

CLINIQUE VETERINAIRE

3 rue Jacques-Yves Cousteau
02 47 23 58 58

PHARMACIES

Pharmacie ECHEGUT 12 rue du général de gaulle - 02 47 57 90 05
Pharmacie BLEROISE (Intermarché) 5 avenue du 11 novembre - 02 47 57 81 12
Pharmacie La Croix en Touraine - 02 47 57 94 28

LA BOÎTE D'À CÔTÉ - 24 rue Alfred Nobel - 37150 Bléré

Conciergerie de LA BOÎTE D'À CÔTÉ



au service des particuliers

S E R V I C E S

Nous sommes à votre disposition pour réaliser tous les travaux que vous ne trouvez pas à confier et pour vous accompagner dans vos besoins.



E X E M P L E S

- ✓ Travaux d'entretien
- ✓ Accompagnement au domicile ou à l'extérieur
- ✓ Livraison
- ✓ Enlèvement d'objets encombrants
- ✓ Autres services à la demande

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

Pour toute demande, contactez-nous
de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

02.36.03.02.61



ANNEXE 1 - TARIFS

Tarifs des loyers et charges à compter du 1^{er} janvier 2026*

TYPE DE LOGEMENT	LOYER	CHARGES	TOTAL
APPARTEMENT T1 BIS	309€	236€	545€
APPARTEMENT T2	372€	234€	606€
PAVILLON	442€	232€	674€

T1 Bis : 40m2 - Entrée / Cuisine / Salle d'eau / WC / Cagibi / Salon avec chambre intégrée

T2 : 45m2 - Entrée / Cuisine / Salle d'eau / WC / Cagibi / Salon / Chambre

Pavillon : 50m2 - Entrée / Cuisine / Salle d'eau / WC / Cagibi / Salon / Chambre / Garage

Tarifs des prestations applicables au 1^{er} juillet 2026*

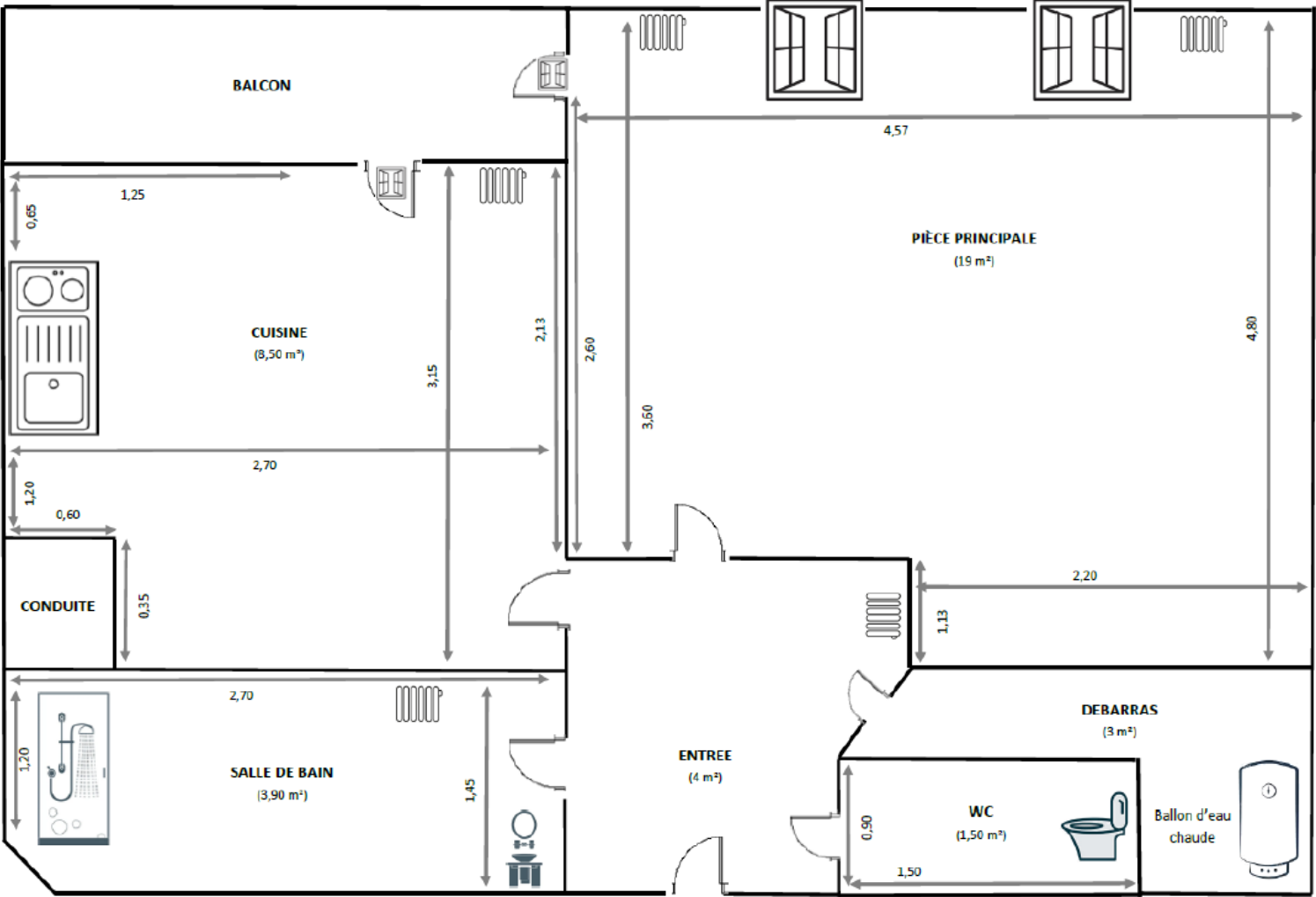
TYPE DE PRESTATION	LOYER
EAU (pour 1m3)	3,54€
TICKET REPAS	6,50€
TICKET REPAS (Dimanche et férié)	9,00€
JETON LAVE-LINGE SECHANT	1,00€

Les compteurs d'eau sont relevés mensuellement par le service technique. La consommation est facturée annuellement, au mois de février et au moment de votre départ.

* Tarifs modifiables chaque année

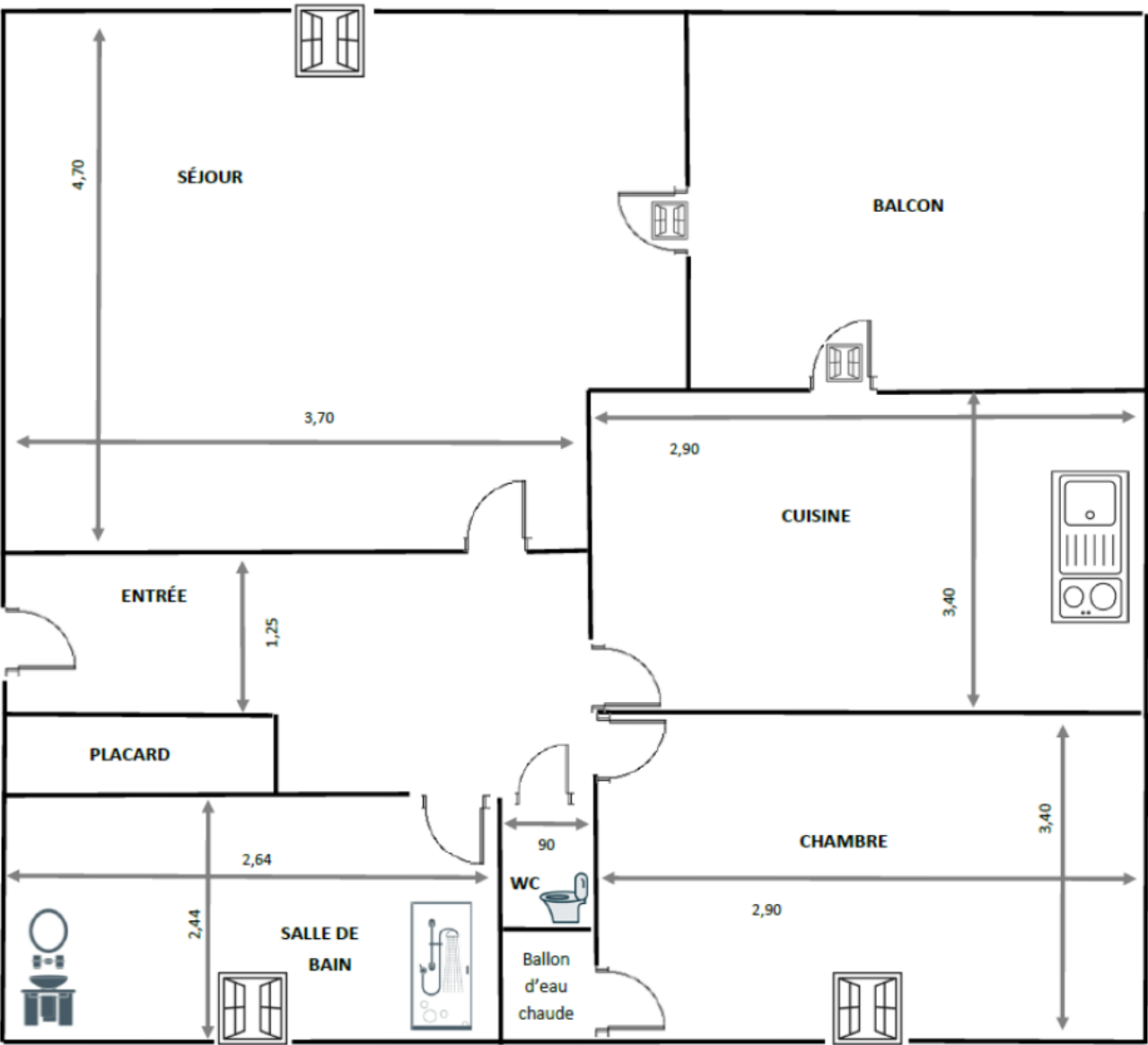
ANNEXE 2 - PLAN DES LOGEMENTS

PLAN DE L'APPARTEMENT T1BIS



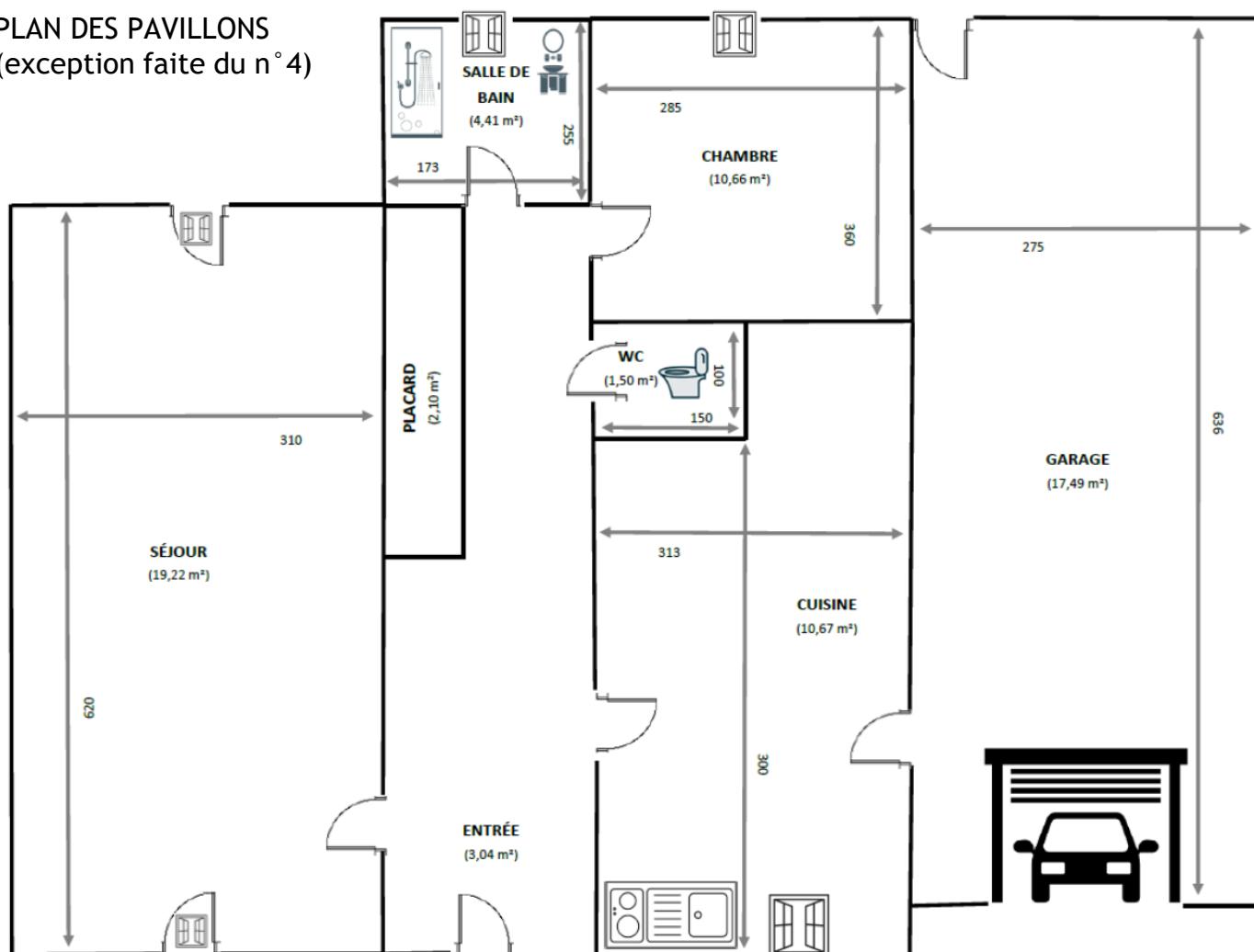
ANNEXE 2 - PLAN DES LOGEMENTS

PLAN DE L'APPARTEMENT T2

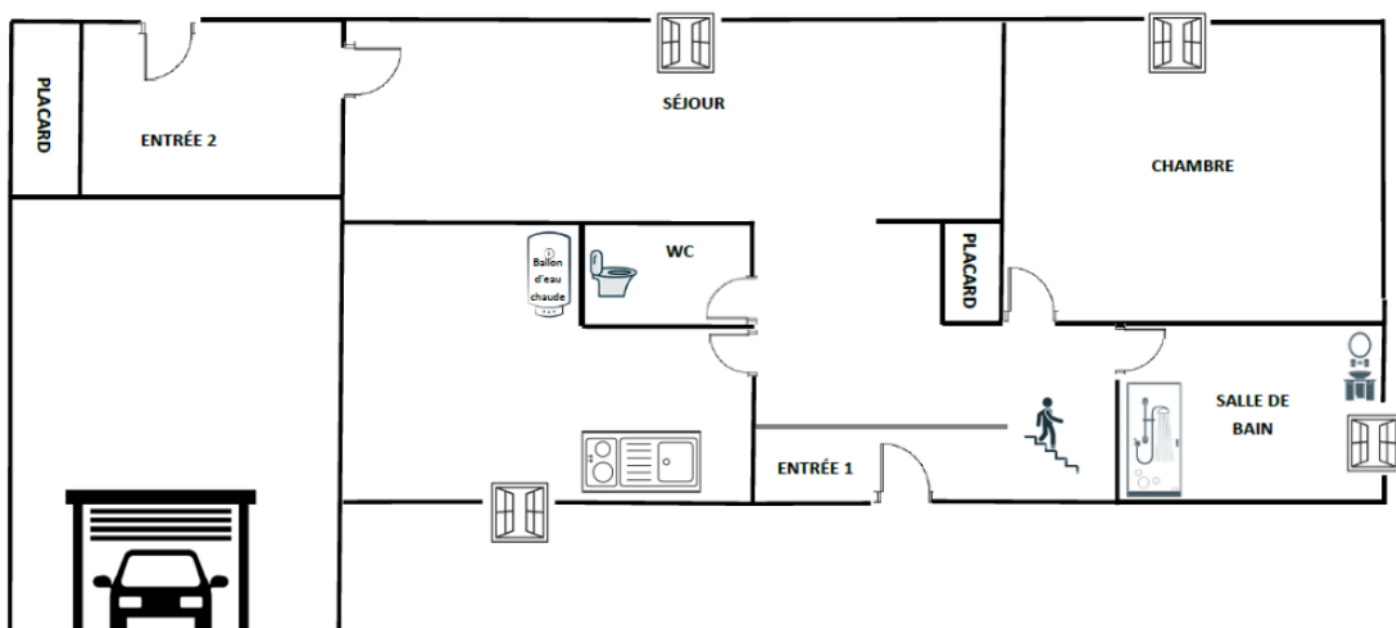


ANNEXE 2 - PLAN DES LOGEMENTS

PLAN DES PAVILLONS
(exception faite du n° 4)



PLAN DU PAVILLON n° 4



D'AUTRES TRANSPORTS SUR LE SECTEUR

» Rémi (ancien «Fil vert »)



» Bléré - Tours

Renseignements : 02 47 05 30 49
Consultez le site www.jvmalin.fr



» Amboise - Bléré - Athée

Service à la demande
appel gratuit : 0 800 123 037
48 h à l'avance



» SORTIR PLUS



S'adresser aux caisses de retraites complémentaires
AGIRC et ARRCO : 0 810 360 560

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



CCAS
35 rue de Loches
37150 Bléré
Tél : 02 47 30 81 81



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne.
L'Europe investit dans les zones rurales.

Zone artisanale
Saint Julien



Cimetière

Intermarché

Centrakor

EHPAD

Maison Médicale

Communauté de
Communes / MSAP

Centre-Ville

Centre Socio-Culturel
Bibliothèque
Gym douce

Carrefour



Minibus

TRANSPORT MINIBUS BLÉRÉ

Comment ça fonctionne ?



Vous êtes **Blérois de 60 ans et plus** (ou en situation de handicap*)

* Attention le minibus n'est pas équipé pour transporter les fauteuils roulants, ni les déambulateurs.



Le CCAS met à votre disposition un **minibus avec chauffeur** pour vous accompagner dans vos déplacements sur la commune de Bléré : Zone Artisanale Saint-Julien....



HORAIRES (*)

Mardi : 8 h à 11 h 30

Jeudi (tous les 15 jours) : 8 h à 11 h 30

Vendredi : 13 h à 16 h 30

2^e mardi de chaque mois (pour le cinéma) :
13 h 30 à 17 h

(*) Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la fréquentation.



RÉSERVATION 48 H À L'AVANCE

au

02 47 30 81 87

ou

02 47 30 81 92



le trajet

aller et retour



Le Minibus circule, **GRATUITEMENT**,
pour les occasions suivantes :

» Manifestations organisées
par la commune

» Repas des seniors

» Marché de Noël

» Forum des Seniors

» Élections

Inscription 72 h à l'avance



12 principes fondamentaux pour vivre ensemble



Qualité & Risques
Secteur médico-social

Marion Colby
QUALITE

Cette Charte établit les principes applicables à l'accompagnement d'une personne, quel que soit son mode d'accueil. Annexe de l'Arrêté du 8 septembre 2003, cette Charte doit être affichée et remise aux personnes, conformément à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles"



1. Sollicitez les aides financières au déménagement

Certaines mairies et départements peuvent prendre en charge des factures de déménageurs ou de location d'un véhicule, ou aider à s'installer et à acheter le matériel de première nécessité, notamment par le biais du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;

Il est préférable d'anticiper la demande de ces aides, quelles qu'elles soient ; les délais de traitement des dossiers pouvant parfois durer plusieurs semaines.

2. Planifiez le transfert de votre courrier

La Poste met à disposition un service payant de réexpédition de courrier, pour les personnes qui changent de lieu de vie. Ainsi, elle transfère les courriers, lettres recommandées catalogues et colis envoyés à votre ancienne adresse, vers la nouvelle, en France métropolitaine, en Outre-mer ou à l'étranger, pendant 6 mois ou 1 an.

3. Déclarez votre changement d'adresse aux administrations et organismes

Le service des Impôts, ou faites votre changement d'adresse sur votre espace personnel en ligne ;

La CPAM, ou l'organisme en charge de votre couverture maladie,

Votre caisse de retraite ;

Votre mutuelle/complémentaire santé ;

Vos établissements bancaires ;

Votre compagnie d'assurance, qui devra, par ailleurs, assurer votre nouveau logement...

Sachez également qu'il existe un service en ligne permettant de réaliser un changement groupé de coordonnées, auprès des services publics, des organismes sociaux et des fournisseurs d'énergie.

4. Mettez à jour vos comptes énergie et multimédia

Opérateurs TV/câble-satellite/internet ou de téléphonie fixe ou mobile, services en ligne (sites de e-commerce, de vidéo à la demande ou de services de livraison...) et fournisseurs d'eau (hors logements collectifs), de gaz ou d'électricité, font également partie de la liste des entités à tenir informées de votre déménagement.

En ce qui concerne les fournisseurs, vous devrez clôturer vos contrats, et en ouvrir de nouveaux. Ils pourront alors fixer un rendez-vous pour relever les compteurs, ou vous demander de réaliser les relevés vous-même. Si vous disposez d'un compteur communicant (Linky, Gazpar...), ils se chargeront de récupérer automatiquement les données.

5. Changez l'adresse de votre carte grise

Un déménagement implique également que vous déclariez votre nouvelle adresse sur votre certificat d'immatriculation. Cette démarche est à réaliser dans le mois suivant le changement de domicile. Elle peut être faite sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Si votre plaque d'immatriculation est au format "123 AB 01", vous vous verrez remettre une nouvelle carte grise, et attribuer un nouveau numéro d'immatriculation, de type "AB 123 CD", correspondant au nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV).

6. Mettez à jour vos papiers, et inscrivez-vous sur les listes électorales

Changer l'adresse sur la carte d'identité et le passeport n'est pas obligatoire lors d'un déménagement. Ceux-ci peuvent toutefois faire l'objet d'une demande de renouvellement, afin d'être à jour avec la nouvelle adresse. Les titres et cartes de séjour doivent, eux, être modifiés.

Enfin, s'inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune, quelques jours après votre emménagement reste requis pour pouvoir voter.

7. Réalisez les formalités pour vos animaux

Si vous déménagez, il y a de grandes chances que vos animaux de compagnie vous suivent ! Vous avez un chien, un chat, ou un furet identifié par tatouage ou puce ? Pour être pleinement en règle, faites actualiser leur dossier dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-CAD)

L'établissement est inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des résidents. Le recueil et traitement de vos suggestions, satisfactions et ou plaintes/réclamations sont importantes pour nous aider à progresser.

Ce document est à remettre au personnel de l'accueil ou, dans la boîte aux lettres de l'Auverdière. La direction en prendra connaissance et s'engage à vous apporter une réponse si vous laissez vos coordonnées. Les réponses faisant suite à des formulaires anonymes seront transmises au Conseil de la Vie Sociale.

Afin d'être recontacté, vous acceptez, conformément au RGPD, que vos données à caractère personnel soient et fassent l'objet d'un traitement manuel à cette seule fin par l'EHPAD de Bléré.

Votre nom et prénom (facultatif):

Vos coordonnées pour être recontacté (facultatif):

Vous êtes :

☐ Un locataire

☐ Un Visiteur

☐ Autre


Votre expression concerne t'elle :

☐ Une satisfaction

☐ Une suggestion

☐ Une réclamation ou une plainte


Description de la situation :

Date et heure

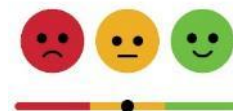
Lieu :

Décrire les faits, si besoin les noms des intervenants :

1

Personnes accueillies, Visiteurs

- Rédaction grâce au formulaire disponible dans le hall de l'immeuble ou sur le site internet : [Résidence Autonomie Pajaud](#)
- Si l'expression est orale, le professionnel encourage la personne à remplir le formulaire ou l'aide à remplir
- Remise du formulaire dans la boîte aux lettres de l'accueil en cas de saisie papier



Services Accueil / Qualité

2



- Réception de la fiche d'expression version papier par l'accueil ou de la version internet par la qualité
- Transmission de la fiche papier à la qualité
- Enregistrement dans le dossier de suivi
- Information aux responsables de service et/ou cadres, à la direction

3

Equipe pluridisciplinaire

- Sollicitation des professionnels concernés
- Réflexion commune autour de la problématique soulevée
- Possibilité de convier l'émetteur de la saisine



Services Accueil / Qualité

4



- Retour écrit à l'émetteur dans un délai de 30 jours après l'analyse pluridisciplinaire
- Mise à jour du dossier de suivi
- Clôture et archivage du dossier

5

Direction

- Bilan annuel des fiches d'expressions (réclamations, et suggestions) en instance (CVS, ...)



